Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 064-216404723-20240306-6MARS2024D6-DE

Département des Pyrénées-Atlantiques
COMMUNE DE SAINT CASTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le **6** du mois de **mars** à 19**h30**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Serge ZURITA, Maire.

Présents : M. Michel FLECHELLE, M. Franck DELAMARE, Mme Valérie DELAMARE, M. Franck ENJUMET, M. Didier ERAMBERT, M. Christophe GAILLARD, M. Jérôme HEQUETTE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Nathalie NETO, M. Ludovic RODRIGUES, Mme Karine TORRES, Mme Stéphanie WEBER.

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Lucie MAESTRI donne procuration à M. F. DELAMARE, Mme Stéphanie GRENIER donne procuration à K. TORRES

Mme karine TORRES a été élue secrétaire.

Délibération N°6 : Convention plantation de haies en partenariat avec la CCNEB, Reforest'Action, Département 64, et M. Gassiot parcelles B1503 B1504

Le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 13 décembre 2023, la Commune avait approuvé le projet de convention dans le cadre de la campagne de plantation de haies proposée par la Communauté de communes Nord Est Béarn, en partenariat avec le conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle Aquitaine, afin de favoriser la biodiversité, reconnecter les milieux et lutter contre les pollutions.

Pour mémoire, l'opération (fourniture et plantation) est financée à 80 % par la région Nouvelle aquitaine et la société Reforest'Action, les 20 % restants étant pris en charge par la CCNEB.

En contrepartie, la commune s'engage à assurer l'entretien et la conservation des haies implantées pour une durée de trente ans.

Les parcelles concernées sont situées Route de Maucor en bordure de la RD206 et cadastrées :

- B1503 appartenant au Département 64 ;
- B1504 appartenant à M. Gassiot.

Le conseil départemental ayant souhaité apporter quelques modifications aux termes de la convention, il convient de procéder à nouveau à son approbation.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention entre REFOREST'ACTION, la CCNEB, la commune de Saint-Castin, le Département 64 et la propriété Gassiot au sujet de l'implantation et l'entretien des haies.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-CASTIN (Pyrénées-Atlantiques)

Serge ZURITA

Publié le : 04/09/2025 16:49 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Castin
https://www.saint-castin.fr/documents_administratifs/38861